



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 20 mars 2024 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **26 mars 2024 à 18 h 00** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Nombre de Conseillers : 28 **Nombre de Conseillers en exercice :** 28
Nombre de Conseillers présents à la séance : 19 **Nombre de Conseillers représentés :** 3
Nombre de Conseillers absents à la séance : 6 **Nombre de Conseillers suppléés :** /

ETAIENT PRESENTS :

Président : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s :** M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, Christian MONTIN.

Conseillers : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER, François DANEMANS représenté par Clément ROUET, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ représentée par Pierre MATHONIER, Frédéric GODBARGE, Isabelle LANFUEJOU, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET représentée par Gérard PRADAL, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET.

M. Jean-Michel FAUBLADIER a été élu secrétaire de séance.

N° 2024/9 : BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Antoine GIMENEZ

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la dernière session du Comité Syndical le 13 février 2024, le Budget Primitif 2024 du Syndicat a été élaboré dans le respect des analyses et propositions qui ont été exposées dans ce cadre.

Il intègre également les effets de la décision prise par le Comité portant sur les contributions des 3 Communautés membres.

Ainsi, après reprise des résultats et des Restes à Réaliser 2023, le Budget Primitif du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie s'équilibre, pour l'année 2024 et par section, de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	6 510,40
Recettes réelles de fonctionnement	741 270,00
Recettes d'ordre entre sections	96 000,00
TOTAL des produits de la section de fonctionnement	843 780,40

Dépenses réelles de fonctionnement	747 780,40
Dépenses d'ordre entre sections	96 000,00
TOTAL des charges de la section de fonctionnement	843 780,40

Recettes réelles d'équipement (dont RAR)	1 377 402,00
Recettes d'ordre entre sections	96 000,00
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00
TOTAL des produits de la section d'investissement	1 473 402,00

Résultat d'investissement reporté	50 981,99
Dépenses réelles d'équipement (dont RAR)	1 326 420,01
Dépenses d'ordre entre sections	96 000,00
Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00
TOTAL des charges de la section d'investissement	1 473 402,00

Le présent budget a été construit en prenant uniquement en considération les décisions formellement actées par le Comité comme le rappelle la note de présentation jointe.

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de ce budget - développée dans la synthèse des documents budgétaires jointe à la présente - est soumise à l'approbation du Comité Syndical, le niveau de vote étant le chapitre, avec au niveau de la section d'investissement, le vote d'une AP/CP pour le contrat de chaleur renouvelable.

Le document budgétaire ainsi que ses annexes sont à la disposition des membres du Comité en séance, chacun ayant pu en solliciter préalablement la communication.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Budget Primitif 2024 conformément aux équilibres rappelés ci-avant et développés dans le document budgétaire joint et ses annexes.



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pierre MATHONIER.